

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 8 novembre 2017

N° 15
Objet : Opération « ALCOTRA
l'Aventure Géologique »
convention de groupement de
commandes pour la sélection
d'un contrôleur de premier
niveau

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le huit du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente et un du mois d'octobre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : COSSERAT Sandrine

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 08), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIKE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
CASA Chantal a donné pouvoir à BOCCONI Fabien
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 07
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à REINAUDO Patrick
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie
AUZET Guy
BONNET Brigitte
MUNOZ MALDONADO Julien
PAYAN Claude
ROCHAT Jacques

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2017

Application agréée f.legale.com

004-200067437-20171100-15 00112017-DE

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

L'aventure géologique est un projet de coopération transfrontalière issu du dispositif ALCOTRA 2014-2020. Il a pour territoire d'exécution la province de Cunéo en Italie et le département des Alpes-de-Haute-Provence. Le Conseil départemental, gestionnaire de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence, est le chef de file de ce projet européen qui réunit six autres partenaires : l'Union des communes du Fossanese, les communes de Cherasco et de Fabrosa Soprana, la Fondation Federico Sacco, la commune de Les Mées, et Provence Alpes Agglomération.

Il a pour but de mettre en valeur les ressources géologiques du territoire.

Ce projet ALCOTRA permettra à Provence Alpes Agglomération d'enrichir l'offre du Musée Promenade de Digne-les-Bains, par l'intermédiaire d'une étude marketing et d'une étude de programmation qui poseront les bases de son développement futur.

Provence Alpes Agglomération a acté sa participation dans ce projet et validé le plan de financement, par sa délibération du 15 février 2017.

Dans le cadre du programme Alcotra, il est obligatoire de mettre en place un contrôle de premier niveau, chargé du contrôle systématique sur l'ensemble des dépenses.

Afin de faciliter la consultation et la passation du marché ainsi que de mutualiser les coûts et les moyens dans le cadre de la sélection du contrôleur de premier niveau, il est proposé de constituer un groupement de commande avec le Conseil départemental et la commune des Mées, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le Conseil départemental, en sa qualité de chef de file du projet, serait le coordinateur du groupement de commande.

Le Conseil départemental, en tant que coordonnateur de ce groupement, organisera, conformément aux règles du décret n° 2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics et à la convention constitutive du groupement de commandes, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du/de(s) contrat(s) et la signature et la notification des marchés.

Chacun des membres du groupement s'assurera ensuite de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

La convention constitutive de groupement de commandes détermine les règles de fonctionnement du groupement.

La participation financière de Provence Alpes Agglomération est estimée à 6000 €.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

REÇU EN PREFECTURE

le 10/11/2017

Application accordée E. Ispolito cm73

004-200067437-20171100-15 00112017-DE

Il vous est proposé:

- D'accepter la constitution d'un groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Provence Alpes agglomération, le Conseil départemental et la commune des Mées, pour la sélection d'un contrôleur de premier niveau dans le cadre du projet Alcotra l'@venture géologique.
- De dire que le Conseil départemental sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.
- D'accepter les termes du projet de la convention constitutive de ce groupement de commandes
- D'autoriser Madame la présidente à signer la convention de groupement.
- D'autoriser le Département, en tant que coordonnateur du groupement, à signer les marchés les contrats passés sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront
- De dire que la dépense résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention sera financée par les crédits inscrits aux budgets des années concernées

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



